



## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

**ABSENTS** : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NICOL J

**OBJET** : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 12 mars 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a procédé à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Il précise qu'en application de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté est soumis pour avis aux communes membres de Lannion-Trégor Communauté. Il signale que cet avis doit être rendu dans un délai de 3 mois à compter de la réception du document dont il s'agit et qu'à défaut, cet avis est réputé favorable.

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma de Cohérence Territoriale dans sa version arrêtée en date du 12 mars 2019.

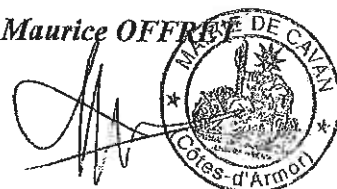
Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 12 mars 2019.

Vu l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ñi ker kawvan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kawvan

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

ABSENTS : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

#### SECRETAIRE DE SEANCE : NICOL J

#### OBJET : Esplanade Pierre Yvon TREMEL – Réalisation d'un emprunt de 300 000 €

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors de la réalisation du BP 2019 de la Commune, il était prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer les travaux d'aménagement de l'Esplanade Pierre Yvon TREMEL

Monsieur Le Maire propose de réaliser un emprunt de 300 000 € et présente les propositions des différents organismes financiers.

	15 ans – Taux fixe	20 ans – Taux fixe
Crédit Agricole	1 %	1.20 %
Caisse d'épargne	1.17 %	1.40 %

Après avoir étudié ces offres, le Conseil Municipal à 14 voix pour, 1 voix contre, retient la proposition du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 15 ans-- échéances constantes

Taux : 1 %

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

ID : 022-212200349-20190528-20190502-DE

Coût du prêt : 23 436.42 €

*Le Maire*

*Maurice OFFRET*





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ñi ker kavan

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kavan

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20190528-20190503-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

**ABSENTS** : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NICOL J

**OBJET** : Attribution du marché de travaux "démolition de la mairie, de la poste, des sanitaires et des deux garages"

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, suite à la publication en date du 3 mai 2019, de l'avis d'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la démolition de la mairie, de la poste, des sanitaires et des deux garages, que la commission d'appel d'offres en charge de ce dossier s'est réunie le 15 mai pour statuer sur les propositions reçues en vue de l'attribution de ce marché par le Conseil Municipal.

Cinq propositions sont parvenues en mairie et un classement a été effectué (avec le soutien des services techniques de LTC et du cabinet Charles Geffroy, dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage passée en date du 27 février 2018).

Ce classement des offres a été réalisé en prenant en compte différents critères définis à l'avance et précisés lors de la remise des dossiers aux candidats :

Valeur technique	40 %
Prix	60 %

Le classement des offres effectué par la commission en date du 15 mai 2019 est le suivant :

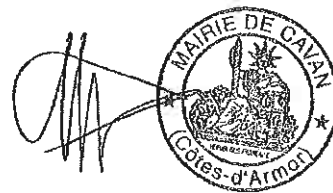
<i>Candidats</i>	<i>Offre</i>	<i>Note</i>	<i>Rang</i>
KERLEROUX	54 380.66 € HT	92.72 / 100	3
ETPO	57 362.00 € HT	88.04 / 100	5
SNT NICOL	48 500.00 € HT	99.00 / 100	1
BRIAND	49 700.00 € HT	93.52 / 100	2
LE CARDINAL	54 640.00 € HT	92.40 / 100	4

La commission propose de retenir la société *SNT NICOL* pour un montant de **48 500 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission de retenir la société *SNT NICOL* pour un montant de **48 500 € HT** et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

*Le Maire*

*Maurice OFFRET*





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

ABSENTS : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

#### SECRETAIRE DE SEANCE : NICOL J

#### OBJET : Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'aménagement de *Esplanade Pierre Yvon TREMEL*

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération en date du 12 juillet 2018 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade Pierre Yvon Trémel, pour un montant de 43 950 € HT.

Lors de cette consultation, la société retenue DCI Environnement avait proposé une offre calculée sur une estimation de travaux de 550 000 € HT.

Depuis, l'avant-projet retenu par la commission en charge de ce dossier est désormais évalué à 710 724 €.

A ce titre, le bureau d'étude DCI Environnement nous fait savoir qu'un avenant au marché initial est nécessaire du fait de l'évolution du coût du projet, passant la prestation de maîtrise d'œuvre de 43 950 € HT à 52 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de DCI Environnement pour une prestation à hauteur de 52 000 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Maurice OFFRET





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## Éf ker kawon

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kawon

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20190528-20190505-DE

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

**ABSENTS** : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NICOL J

**OBJET** : Mission SPS dans le cadre de l'aménagement de *Esplanade Pierre Yvon TREMEL*

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'esplanade Pierre Yvon Trémel, de prévoir une mission SPS.

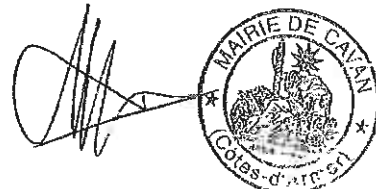
La mission Sécurité Protection de la Santé vise, pour tout chantier où interviennent diverses entreprises, à prévenir les risques pour l'ensemble des intervenants, issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Après consultation, il est proposé de retenir la société AG Coordination de Guingamp pour un montant de 1 607.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société AG Coordination de Guingamp pour un montant de 1 607.40 € TTC.

**Le Maire**

**Maurice OFFRET**





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kawar

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 28 mai 2019

Envoyé en préfecture le 29/05/2019  
Reçu en préfecture le 29/05/2019  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20190528-20190508-DE

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

ABSENTS : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

SECRETAIRE DE SEANCE : NICOL J

#### OBJET : Tableau des effectifs -- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise de Mme MAC GREGOR, de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019

A ce titre, il y a lieu de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

GRADE	EFFECTIF	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES
Redacteur Principal 1er classe	1	01/01/13	35 h
Adjoint administratif principal 1er classe	1	01/09/2018	35 h
Adjoint administratif principal 2e classe	1	01/01/2018	35 h
Agent de maîtrise	1	01/07/2019	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe	2	01/01/2018	35 h



Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le

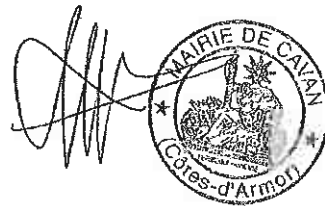
ID : 022-212200349-20190528-20190506-DE

Adjoint Technique (C1)	1	15/06/87	35 h
Adjoint Technique (C1)	1	01/10/06	24 h
Adjoint Technique (C1)	1	01/08/2018	20 h
Adjoint Technique (C1)	1	01/11/14	25 h 30
Adjoint Technique Principal 2e classe (C2)	1	01/01/16	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe (C2)	1	01/01/16	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe (C2)	1	01/01/16	35 h
Adjoint Technique Principal 2e classe (C2)	1	01/01/17	35 h
Adjoint Technique Principal 1er classe (C3)	1	01/01/16	35 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition et fixe la nouvelle liste des emplois permanents de la commune comme indiqué ci-dessus.

Le Maire

**Maurice OFFRET**





## mairie de cavan

10, rue Général de Gaulle  
22140 Cavan  
tél. : 02.96.35.86.09 - fax : 02.96.54.60.09  
e-mail : mairie.cavan@wanadoo.fr  
www.mairie-cavan.fr

## ti ker kawon

10, hent Jeneral de Gaulle  
22140 Kawon

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

-----  
**SEANCE DU 28 mai 2019**  
-----

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

#### MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V.

ABSENTS : DAVAI E (procuration à Mr MORCELL S), NICOL PY (procuration à BESCO V), LE PESSOT E (procuration à LE PERU B), MALEGOL J (procuration à DENIS C).

SECRETAIRE DE SEANCE : NICOL J

#### OBJET : Convention concernant l'utilisation de la balayeuse desherbeuse

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision prise lors du budget primitif 2019 de faire l'acquisition d'une balayeuse desherbeuse entre la commune de Cavan et la commune de Prat.

Le coût de cet équipement est de 16 450 € HT (Espace Emeraude) soit 8 225 € à la charge de la commune de Cavan.

Il est proposé de passer une convention entre les deux communes afin de fixer les modalités d'utilisation de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette acquisition à hauteur 8 225 € et d'autoriser Monsieur Le maire à signer cette convention avec la commune de prat.

Le Maire

Maurice OFFRET